



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2020-81 du 24 juillet 2020**

**OBJET – EXTENSION D’ADHESION A INGENIERIE  
TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES (IT05)**

*Rapporteur : M. Richard NUSSBAUM, 10<sup>ème</sup> vice-président*

Le 24 juillet 2020 à 09 heures, le Conseil Communautaire s’est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 17 juillet 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Mme Emilie DESMOULINS est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNEOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER CONVERSEZ, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, M. Florian DAZIN, Mme Maryse XAUSA FRANCOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir :** Mme Catherine BLANCHARD à Mme Corinne CHANFRAY,  
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY.

**Vu** l’article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d’apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d’ordre technique, juridique ou financier »,

**Vu** la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes fixant les premiers principes relatifs à la création d’une agence technique départementale sous la forme d’un établissement public administratif, en date du 25 juin 2013 ;

**Vu** la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes instituant l’agence technique départementale dénommée IT05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes) au service des collectivités, en date du 22 octobre 2013 ;

**Vu** les statuts adoptés par l’Assemblée Générale constitutive de l’établissement public IT05 le 28 janvier 2014, modifiés le 21 avril 2016 et 27 avril 2017 ;

AR Prefecture

005-240500439-20200724-D2020\_81-DE

Reçu le 04/08/2020

Publié le 04/08/2020

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes du BRIANÇONNAIS du 10 décembre 2013 d'adhésion à IT05 pour le service d'assistance technique d'assainissement autonome (SATAA) ;

Compte tenu de l'intérêt pour la Communauté de Communes d'étendre son adhésion pour toutes les missions, hors eau potable,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **Etend** l'adhésion à l'ensemble des services, hors eau potable ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- **Approuve** les statuts d'IT05 ;
- **Désigne** Mme Annie ASTIER CONVERSEZ pour représenter la Communauté de Communes du Briançonnais à l'assemblée générale d'IT05 ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le président,

**Arnaud MURGIA**



Date affichage : **05 AOUT 2020**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.